



## **USINE DE PLANGUENOUAL - TRAVAUX AMÉNAGEMENT DES PLATEFORMES**

Conformément à ce qui avait été présenté aux élus, également lors du Bureau en date du 26 février dernier, l'usine de Planguenoual se doit de réaliser des travaux liés à la gestion des eaux de plateforme afin de se conformer aux prescriptions DREAL, notamment en ne rejetant plus les eaux de plateforme Mâchefers dans le milieu naturel.

A ce titre, il convient de réaliser prioritairement des travaux d'aménagement des 2 plateformes de stockage en les spécialisant :

- La plateforme haute sera dédiée à la mise en balles des OMr, avec rejet des eaux après bassin dans le milieu naturel,
- La plateforme basse étant dorénavant exclusivement destinée au stockage et à la maturation du mâchefer.

Les eaux de la plateforme seront collectées de façon séparée de la plateforme haute et dirigées vers deux nouveaux bassins avec décantation préalable, en vue d'une réinjection dans le four en substitution des eaux de forage.

Par voie de conséquence, il convient dès à présent de lancer les opérations et travaux suivants :

- Travaux de terrassement pour l'extension de la plateforme Mâchefers. Ceux-ci ont déjà été réalisés en urgence début septembre en raison de problématique de stockage mâchefers. Montant des travaux réalisés 40 785 € HT.
- Création prochaine de la dalle béton après l'arrêt technique de fin septembre - Dépense estimée à 100 000 €

- Lancement de la consultation sur les travaux complémentaires de mise aux normes de la gestion des eaux – notamment autour de la création des bassins complémentaires.

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

- ➔ **PREND ACTE** de la réalisation en urgence du terrassement de la plateforme mâchefers en raison des problèmes de stockage du mâchefer ;
- ➔ **AUTORISE** le Président à lancer les travaux et la consultation concernant la poursuite de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Ploufragan le 13 SEPTEMBRE 2019

**Le Président  
Thierry BURLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 13 SEPTEMBRE 2019

### Convocation du 03 septembre 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le treize septembre à dix-huit heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Generis à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code

X	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Général  
des

Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le 20/09/2019

ID : 022-200043677-20190913-D427-DE

**Présents : 9**

**Absents : 5**

**Votants : 9**